

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 19 avril 2004 à 20h00, à laquelle sont présents:

- M. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Robert Fortin, conseiller
- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- M. Yvan Larouche, conseiller
- Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Absence motivée : M. Serge Labonté, conseiller

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2291-190404 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

- . Aucune

CORRESPONDANCE

- . **MME THÉRÈSE MORISSETTE**
 - . Réclamation refoulement des eaux usées le 27 mars 2004

2292-190404 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture produite par Mme Thérèse Morissette au montant de 212,16 \$ suite à un refoulement des eaux usées.

- . **MUNICIPALITÉ DE ST-FERRÉOL-LES-NEIGES**
 - . Résolution – Entente Régie intermunicipale de l'Aréna
- . **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES**
 - . Concours Fleurir le Québec
- . **FONDATION RÊVES D'ENFANTS**
 - . Tournoi de golf 16 juillet 2004

. **SALON INDUSTRIE COMMERCE ET LOISIRS**

- . Installation d'une enseigne

2293-190404 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'une enseigne (non lumineuse) en panneaux de coroplast de 8 pi X 8 pi avec supports de bois, sur le terrain situé à l'intersection de la rue des Montagnards et de la Seigneurie, à la condition qu'elle soit retirée au plus tard le 20 mai 2004.

. **SERVICE DE GARDE DU RUISSELET**

- . Demande d'aide financière

RAPPORTS

- . C.C.U.
. Procès-verbal du 13 avril 2004

. Rapport budgétaire mars 2004

2294-190404 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 2004.

2295-190404 **ADOPTION DES COMPTES #400521 À 400590**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéro 400521 à 400530	1 225.25 \$
. Numéro 400531 à 400562	81 670.40 \$
. Numéro 400563 à 400570	14 023.56 \$
. Numéro 400571 à 400590	56 584.22 \$

2296-190404 **MODIFICATION À L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT NO 1034**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de modifier l'article 6 du Règlement No 1034 afin qu'il se lise désormais comme suit :

Une partie de l'emprunt, représentant la somme de 12 457,21 \$, est destinée à renflouer le fonds général de la municipalité pour les sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci. Les dépenses engagées sont plus explicitement détaillées à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2297-190404 **CAISSE POPULAIRE MONT STE-ANNE – EMPRUNT TEMPORAIRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré tous les documents relatifs à

un emprunt temporaire avec la Caisse populaire Mont Ste-Anne en référence au règlement No 1034.

2298-190404 **BPR GROUPE-CONSEIL** (compte d'honoraires)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires à la firme BPR Groupe-Conseil au montant de 6 182,59 \$ incluant les taxes concernant le pont de la Rivière Ste-Anne.

2299-190404 **CONGRÈS DE LA COMAQ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à participer au congrès de la COMAQ qui se tiendra les 28 et 29 mai 2004 au montant de 402,59 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

2300-190404 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1037**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement No 1037 intitulé «*Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*».

2301-190404 **PROJET DE CONSTRUCTION BOUL. BÉLANGER** (lettre de Gaston Paradis)

ATTENDU que M. Gaston Paradis a déposé pour M. Élias Torbey, propriétaire des lots 17-4 et 17-5, boul. Bélanger, une demande pour modifier le règlement de zonage afin que les propriétaires des lots 17-2 à 17-9 adjacents au boulevard Bélanger puissent construire des habitations;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 967, il est prévu, dans la zone 44-H, la construction d'au moins douze (12) habitations pour la première phase d'un projet, et un minimum de deux (2) habitations pour les phases subséquentes ;

ATTENDU que ces exigences ont été introduites dans la réglementation d'urbanisme au début des années 1990 à la suite du dépôt par Placements Mane Ltée d'un projet de construction ;

ATTENDU qu'un projet de lotissement déposé et approuvé a été conçu pour accueillir des habitations unifamiliales isolées reliées entre elles par un garage privé, un abri d'auto ou une annexe et que la largeur des lots est de 13.5 mètres au lieu de 23 mètres ;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que toute construction isolée dans ce secteur pourrait mettre en péril un plan de développement pour l'ensemble du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de ne pas modifier le règlement de zonage numéro 967.

2302-190404 **CHALETS MONT STE-ANNE – STATIONNEMENT**

Attendu qu'il y a eu une rencontre entre M. Serge Labbé, directeur général Chalets Mont Ste-Anne et le conseil municipal concernant la problématique du stationnement sur rue dans ce secteur ;

ATTENDU que les discussions ont porté sur les demandes suivantes :

- vignette pour stationner dans la rue du Beau-Mont ;
- stationnement de courte durée (10 à 15 minutes) dans les rues du Beau-Soleil et du Beau-Lieu ;
- ajouter un panneau de signalisation indiquant une vitesse maximale de 50km/hres dans la rue du Beau-Mont ;
- réexaminer l'installation d'une guérite dans la rue du Beau-Mont ;
- nommer un agent de stationnement (une personne engagé par Chalets Mont Ste-Anne) ;

ATTENDU que les membres du conseil sont d'avis que :

- pour la vignette : la municipalité n'a pas les ressources nécessaires, matériels et policières pour gérer cette option ; qu'il y aurait lieu que Chalets Mont Ste-Anne, demandent à Station Mont Ste-Anne d'utiliser une partie du stationnement situé à l'extrémité de la rue du Beau-Mont comme ils le font pour le stationnement du golf ;
- pour le stationnement courte durée : la configuration et la largeur des rues ne s'y prêtent pas ;
- pour le panneau de signalisation : il y aurait lieu d'en installer un ;
- pour l'installation d'une guérite : implique la rétrocession des rues, donc l'accord de l'ensemble des propriétaires du secteur desservi par ces rues et l'accord du conseil de ville ;
- pour nommer un agent de stationnement : qu'il n'y a pas lieu d'en nommer un compte tenu de la position prise pour les 2 premières demandes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche de rejeter les demandes à l'exception de celle reliée à l'installation d'un panneau de signalisation.

2304-190404 **PROJET DE CONSTRUCTION – DÉVELOPPEMENT BOIVIN**

ATTENDU que M. Pierre Desmeules a déposé les plans pour une demande éventuelle de permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée dans le futur développement d'Habitations Boivin situé dans le secteur de l'hôpital ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que le comité a procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 ;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que le projet est conforme aux

objectifs et aux critères contenus dans le règlement numéro 999 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

2305-190404 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION - RÈGLEMENT NO : 900**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins Mont Ste-Anne pour son emprunt de 569 700 \$ par billets en vertu du règlement numéro 900 au prix de 100% échéant en série 5 ans comme suit :

28 500 \$	4.29%	26 avril 2005
29 500 \$	4.29%	26 avril 2006
30 800 \$	4.29%	26 avril 2007
32 000 \$	4.29%	26 avril 2008
448 900 \$	4.29%	26 avril 2009

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2306-190404 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENT NO. 900**

ATTENDU que la Ville de Beaupré se propose d'emprunter par billets un montant total de 569 700 \$ en vertu des règlement d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chaque d'eux :

Règlement No 900	85 400 \$
Règlement No 900 subv. PADEM	484 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier(ière);

QUE les billets seront datés du 26 avril 2004;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 28 500 \$
 2. 29 500 \$
 3. 30 800 \$
 4. 32 000 \$
 5. 33 300 \$
5. 415 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un

terme de :

- 5 ans (à compter du 26 avril 2004), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 900 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

2307-190404 **POLYGESCO** – comptes d'honoraires

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes d'honoraires à la firme BPR Groupe-Conseil au montant de 1 708,12 \$ incluant les taxes lesquels se détaillent comme suit :

- Proposition Ste-Anne-de-Beaupré	569,37 \$
- Traitement Lixiviat	1 138,75 \$

2308-190404 **GENECOR EXPERTS-CONSEILS** – compte d'honoraire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires à la firme Genecor Experts Conseils au montant de 1 070 \$ incluant les taxes concernant le projet commun avec Ste-Anne-de-Beaupré.

2309-190404 **MICHEL TANGUAY**

ATTENDU que M. Michel Tanguay a demandé à M. Henri Cloutier l'autorisation de construire 4 bâtiments sur un total de 17;

ATTENDU qu'il a mentionné à M. Cloutier qu'une deuxième phase pourrait débiter à l'automne;

ATTENDU que le conseil désire un minimum de construction pour assurer une pérennité au projet et qu'il serait opportun de reporter le début de la construction à l'automne afin d'obtenir les 9 bâtiments sur les 17 proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'exiger 9 bâtiments sur les 17 proposés.

2310-190404 **LE CAMP DES ARTISTES**

ATTENDU les demandes formulées par le Camp des Artistes à savoir :

- Un accès gratuit à la piscine municipale;
- Une réduction du coût de location des locaux du Centre communautaire;
- L'installation de jeux (paniers de basket-ball, filets de volley-ball et filets de soccer) dans le parc adjacent à l'Auberge;

ATTENDU que la Ville a déjà refusé des réductions de coût de location à des organismes sans but lucratif;

ATTENDU que la ville ne peut subventionner les entreprises privées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de maintenir les taux en vigueur par souci d'équité pour tous les utilisateurs des installations municipales.

2311-190404 **FORMATION – CLAUDE GILLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Gilles à participer à la rencontre du sous-comité exploitation qui se tiendra le 22 avril 2004 à la Centrale de traitement de l'eau potable à la Ville de Bécancour et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1038)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement sur les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec avec dispense de faire la lecture dudit règlement.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1039)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Yvan Larouche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un Règlement modifiant le Règlement No 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :

- prescrire des voies prioritaires sur le territoire de Station Mont Ste-Anne
- avec dispense de faire la lecture dudit règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 2

- . Aucune

2312-190404 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 11.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe